# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 3.2

## CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

## DEVELOPPEMENT DURABLE

#### QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC

#### D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL 2014

Stéphane JEVAUDAN, adjoint, délégué au développement durable, expose à l'assemblée :

**"**La loi du 2 février 1995 dite "Loi Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, a institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Ce rapport est prévu à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Il répond aux deux préoccupations majeures dans la conduite des politiques publiques : la performance de l'action publique et le développement durable au service des usagers.

Depuis le 1er janvier 2005 (arrêté préfectoral du 29 novembre 2004), une structure a été créée : syndicat mixte d'eau et d'assainissement "Roannaise de l'Eau", avec trois compétences :

* production, transport et distribution d'eau potable ;
* collecte, traitement et évacuation des eaux usées et pluviales ;
* contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif.

Comme la loi lui en fait obligation, il vient de transmettre précisément aux communes adhérentes, le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement pour l'année 2014.

Au 1er janvier 2008, l'entretien des installations d'assainissement non collectif a été pris en compte (arrêté préfectoral du 11 juillet 2007).

Au 1er janvier 2013, onze communes et la communauté d'agglomération Grand Roanne adhèrent à Roannaise de l'Eau pour la compétence "assainissement collectif". Toutefois, la communauté d'agglomération Roannais Agglomération, créée le 1er janvier 2013, reprend la compétence "assainissement" à compter du 1er avril 2013 sur l'ensemble des 40 communes qui composent son territoire et en confie la gestion à Roannaise de l'Eau sur ce territoire (convention de mise à disposition de services).

Le service public d'assainissement collectif dessert 91 579 habitants. Le nombre d'abonnements s'élève à 30 100, dont 4 096 pour Riorges.

Le réseau est constitué de 683 km de canalisations répartis de la façon suivante :

- 333 km de réseau unitaire ;

- 350 km de réseau eaux usées.

Il comprend 34 postes de relevage et 17 siphons.

Le volume d'eaux usées traitées en 2014 s'élève à **10 838 908 m³**

- station d'épuration de Roanne 10 662 321 m³

- station d'épuration de Saint-André-d'Apchon 127 402 m³

- filtres plantés de roseaux de Notre-Dame-de-Boisset : 26 354 m³

- filtre à sable Cornillon de Mably : 22 831 m³

Le volume facturé s'élève en 2014, à **5 338 095 m³**

- dont usage domestique : 4 103 150 m³

- usage industriel : 995 984 m³

- équipements publics 238 961 m³

Sur Riorges, le volume facturé est de 573 861 m³ pour 4 096 abonnés.

9 953 tonnes de boues brutes ont été produites en 2014, soit 2 321 tonnes de matières sèches. Conformément à la réglementation, 100 % des boues ont été valorisées (compostage pour 64 % et épandage sur terrains agricoles pour 36 %).

Les principaux travaux effectués en 2014 concernent la construction des stations d'épuration de Montagny et Combre, la déconnexion de la station d'épuration de Commelle-Vernay ainsi que des travaux sur les réseaux (renouvellement de branchements + branchements neufs…).

**Indicateurs financiers**

En 2014, le prix TTC du service au m³ était de :

- hors abonnement et TVA : 0,95 € HT

- abonnement et TVA : 1,398 € TTC ;

- abonnement, TVA, Agence de l'Eau : 1,607 € TTC.

Une facture "assainissement" type pour 120 m³ consommés (compteur diamètre 15 mm) représentait en 2014 la somme de 192,83 € TTC contre 187,57 € TTC en 2013 (avec la redevance Agence de l'Eau).

En ce qui concerne le volet budgétaire, à la clôture des comptes 2014, le budget assainissement collectif fait apparaître un résultat net comptable de – 1 562 796 € :

- produits : 7 575 016 €

- charges : 9 137 812 €.

Le montant des investissements réalisés s'est élevé à 1 881 929 €.

A noter que depuis 2008, Roannaise de l'Eau s'est engagée dans une démarche de refonte d'autorisations et conventions spéciales de déversement avec les industriels. Une commission de travail réunissant des élus, des industriels, la CCI, l'ALSAPE et des techniciens a été mise en place. Au 31 décembre 2014, on a recensé :

- 17 autorisations de déversement

- 10 conventions spéciales de déversement.

Eaux pluviales

Les principaux travaux effectués en 2014 ont concerné des travaux sur réseaux à Perreux, Villerest et Parigny ainsi que des branchements neufs, pour un montant total de 334 795 €.

A la clôture des comptes 2014, le budget "eaux pluviales" fait apparaître un résultat net comptable de – 176 523 € :

- produits : 705 354 €

- charges : 881 877 €.**"**

Vu la loi du 2 février 1995 dite "loi Barnier" ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2224-5 et L 2225-5 ;

Le conseil municipal donne acte de la présentation de ce rapport.